



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20170725-CONS-AG-17-078
-DE
Date de réception préfecture : 27/07/2017

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 25 juillet 2017

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYVADEC

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 25 juillet à 9h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 18 juillet 2017.

ETAIENT PRESENTS : Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Philippe PERETTI, Marie-Dominique CARRIER, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, François-Xavier RIOLACCI, François TATTI, Jean ZUCCARELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Michel CASTELLANI	à	Mattea LACAVE
Marie-Paule HOUEMER	à	Jean ZUCCARELLI
Catherine MEZZANA	à	Emma MUSSIER
Louis POZZO DI BORGIO	à	Marie-Christine BERTOLUCCI
Gilles SIMEONI	à	Ivana POLISINI
Céline SIMONI-PIACENTINI	à	Jean BIAGGINI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
François VESPERINI	à	Julien MORGANTI

QUORUM : 21

ABSENTS : Guy ARMANET, Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI, Pierre-Noel LUIGGI, Etienne PERFETTI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYVADEC

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu les articles L.5211-1 ; L.5711-1, L.5211-17, L.5211-18 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe » ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 13 mars 2007 approuvant les statuts du Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés de Corse (SYVADEC) et décidant l'adhésion de la Communauté d'agglomération de Bastia à ce syndicat ;

Vu la délibération du Comité syndical du SYVADEC en date du 16 mai 2017 portant modification de l'article 1^{er} de ses statuts :

« En application de l'article L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est créé un Syndicat Mixte pour la valorisation des déchets de Corse composé des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

Communauté de Communes de l'Ouest Corse

Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

Communauté de communes Celavo-Prunelli

Communauté de Communes de la Pieve de l'Ornano et du Taravu par représentation-substitution pour les communes d'ALBITRECCIA, AZILONE-AMPAZA, SANTA MARIA SICHE.

Communauté de Communes du Sartonais Valinco.

Communauté de Communes de l'Alta-Rocca

Communautés de Communes Sud Corse

Communauté de Communes du Cap' Corse

Communauté de Communes Nebbiu-Conca d'Oro

Communauté d'Agglomération de Bastia

Communauté de Communes la Marana-Golo

Communauté de Communes Casinca-Castanicia

Communauté de Communes de la Costa Verde

Communauté de Communes de Fium'Orbu Castellu par substitution-représentation pour les communes de VENTISERI, CHISA.

Communauté de communes de l'Orient par substitution-représentation pour les communes d'AGHIONE, CAMPI, CASEVECCHIE, CHIATRA DI VERDE, PIETRA DI VERDE, LINGUIZZETTA.

Communauté de communes Pasquale Paoli

Communauté de communes Centre Corse

Communauté de communes Ile-Rousse-Balagne

Communauté de communes Calvi Balagne »

Vu la délibération du Comité syndical du SYVADEC en date du 16 mai 2017 portant modification de l'article 3 de ses statuts, modifiant l'adresse du siège social « zone artisanale – 20250 Corte »

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Bureau du 17 juillet 2017 ;

Vu le rapport n°16 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYVADEC

**APPROUVE
A l'unanimité**

La modification des statuts du SYVADEC telle que votée par son Comité syndical le 16 mai 2017.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **27 JUIL. 2017**
et publication ou notification
du **28 JUIL. 2017**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora **MC** **MAOUI**



LE PRESIDENT

François TATTI